

Département de la
MOSELLE

COMMUNE DE FOLKLING

Arrondissement de
FORBACH

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 30 janvier 2017 à 18H00

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, Maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
14

Présents :

M. MARCHETTO	M. GERHARD	Mme WEYLAND
M. ROTH	Mme HOUÉE	Mme SCHOWING
M. KAMP	Mme BON	M. JAZBINSEK
Mme WOLFF	Mme MALINI	Mme DAMAND
Mme NANTERN	M. SCHAER	

Nombre de procurations :
1

Absents excusés : M. GUYOT (procuration donnée à Mme SCHOWING)

Secrétaire de séance : Mme WOLFF

1. APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-36 et L. 153-45 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2010 approuvant le plan local d'urbanisme,
Vu l'arrêté du Maire en date du 31 octobre 2016 engageant la modification simplifiée du PLU,
Vu l'avis en date du 31 octobre 2016 précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU,
Vu le projet mis à disposition du public du 08 décembre 2016 au 08 janvier 2017,
Vu l'absence de remarques formulées par le public,

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente,
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal,

- Dit que le dossier du PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de FOLKLING aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture (Direction Départementale des Territoires – 17 quai Paul Wiltzer 57000 METZ)
- Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU ne seront exécutoires conformément à l'article L 123-12 que :
 - dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a notifié aucune observation à apporter à la modification du PLU, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces observations,
 - après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal). La date à prendre en considération est celle du premier jour d'affichage en mairie.

2. AMELIORATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DU GYMNASSE

Monsieur GERHARD, 1^{er} adjoint, fait part au Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place des déstratificateurs d'air dans le gymnase de Folkling. Les équipements actuels sont sujets à panne et ont plus de 20 ans d'âge. Cet investissement permettra de réduire considérablement les déperditions thermiques et de fait limiter la dépense de combustible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- de retenir l'offre de l'entreprise GABRIEL Jeannot (Henriville) pour les travaux de mise en place de 3 déstratificateurs d'air AIRCALO et d'un automate programmable SAUTER pour un montant de **9573.40 € HT** ;
- de solliciter le concours financier de l'Etat par le biais du **programme 2017 de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**.

AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions entrant dans le champ de ladite opération.

Vote : 1 abstention

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à la réforme du statut des fonctionnaires territoriaux prévue par les décrets n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale applicable au 1^{er} janvier 2017 et n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B applicable au 1^{er} janvier 2017, il convient d'adapter le tableau des effectifs du personnel de la collectivité, en transformant les emplois existants pour tenir compte des nouveaux grades.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces dispositions réglementaires et examiné le tableau des effectifs,

Délibère et décide d'apporter, au tableau des effectifs de la collectivité les modifications nécessités par les décrets susvisés dans les conditions ci-après :

NB	Grades actuels	Cat.	NB	Nouveaux grades	Cat.	Nb H.
1	ASEM 1 ^{ère} classe	C	1	ASEM Principal 1 ^{ère} classe avec effet rétroactif au 01.01.2017	C	28/35e

4. AMENAGEMENT « AFUA LANGE FELDER » : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES PROMESSES DE VENTE

Le Maire expose :

L'Association Foncière Urbaine Autorisée « Lange Felder » est composée de terrains dont certains sont la propriété de la commune.

Les promesses de vente seront proposées à la signature aux futurs acquéreurs. Elles leur permettront d'engager leurs différentes démarches : montage financier, contact avec les architectes...

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les promesses de vente des terrains communaux inclus dans le périmètre de l'AFUA « Lange Felder ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les promesses de vente des terrains communaux.

5. DIVERS

Points d'information et/ou non soumis au vote :

- Suite à un courrier de l'Inspection d'Académie, le Maire informe de l'ouverture d'une classe à l'école maternelle de Folkling.
- Mme HOUEE, chargée des affaires scolaires et périscolaires, informe le Conseil Municipal de l'organisation d'un carnaval des enfants piloté par l'Association des parents d'élèves Marronnier Pirouette le 05 mars prochain à la salle des fêtes.
- La CAF de Forbach « Porte de France » a été lauréate d'un appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissante verte ». A ce titre, la commune de Folkling bénéficiera d'une opération de distribution d'ampoules LED à titre gratuit.
- Mme WOLFF et M. JAZBINSEK proposent la mise en place de bacs à fleurs à l'entrée des deux villages et évoquent l'éventualité d'un projet de piste cyclable reliant les deux villages.

Le Maire
Alain MARCHETTO


